



## PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

### Séance du 28 mars 2012

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 28 mars 2012 à 17 heures 30 à la Salle Polyvalente de VILLENEUVE SUR CONIE, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Madame Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Monsieur Michel OLLIVIER (Baule), Mesdames Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Monique BEAUPERE (Bricy), Messieurs Brice LEMAIRE (Chaingy), Bruno VIVIER (Charsonville), Lucien HERVE (Coinces), Madame Elisabeth MANCHEC (Communauté de Communes du Val des Mauves), Monsieur Guy BONNEVILLE (Coulmiers), Madame Mireille MULLARD (Cravant), Messieurs Christian GAUCHARD (Epieds en Beauce), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Guy DAUBIGNARD (Lailly en Val), Madame Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Messieurs Claude LAFAGE (Patay), Jean Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Vincent LECOQ (Saint-Péravy-La-Colombe), Michel SILVESTRE (Tavers), Dominique CHASLINE (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Michel THOMAIN (Villeneuve sur Conie).

Ainsi que : Messieurs Joël HIAULT (Charsonville), Yves FAUCHEUX (Epieds en Beauce), Dominique GUERIN (Villeneuve sur Conie), Daniel CHARTIER (Conseil de développement).

Avaient donné pouvoir : Monsieur Jean GUDIN (Baccon) à Madame Elisabeth MANCHEC (CCVM), Monsieur Claude BOURDIN (Beaugency) à Monsieur GUY DAUBIGNARD (Lailly en Val), Madame Martine DUMORTIER (Bucy Saint Liphard) à Monsieur Dominique CHASLINE (Trinay),

Étaient absents excusés : Messieurs Jean GUDIN (Baccon), Claude BOURDIN (Beaugency), François COINTEPAS (Beaugency), Mesdames Christine DUMERY (Boulay les Barres), Anne-Marie TERRIER (Bucy Saint Liphard), Martine DUMORTIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs André TERRASSE (Chevilly), Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Benoit GUIBERT (CCVM), Guy CARTERON (Trésorerie), Eric DOLIGE (Président du Conseil Général du Loiret).

Monsieur le Maire de Villeneuve sur Conie accueille les membres du Comité Syndical. Monsieur le Président du Pays Loire Beauce remercie Monsieur THOMAIN pour son accueil. Il demande aux Membres d'effectuer une minute de silence en mémoire de Monsieur VIVIER, ancien Maire de Charsonville et père de l'actuel Maire. Il est proposé ensuite d'aborder les points à l'ordre du jour.

#### **1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2012**

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2012, envoyé avec les convocations.

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 17 janvier 2012 est adopté à l'unanimité.

#### **2 – Approbation du Contrat de travail de Madame Michelle EON**

Monsieur le Président souligne la qualité du travail effectué par Madame EON et sa disponibilité depuis son recrutement le 19 avril 2009 et souhaite renouveler son contrat pour une durée d'un an.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'approuver le contrat de travail de Madame EON à compter du 2 mai 2012 pour une durée d'un an,
- de fixer son traitement en fonction de l'indice brut 382 (indice majoré 352) correspondant à l'échelon 6 de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux, auquel s'ajoutent l'indemnité d'exercice de mission et éventuellement l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires accordée par arrêté nominatif,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-07)**

#### **3 – Avenant à l'accord de coopération de La Route du Blé en Beauce**

Monsieur le Président rappelle aux Membres l'historique de la Route du Blé en Beauce sur le Pays Loire Beauce. Il informe également l'Assemblée que le Pays Chartrain ne souhaite plus adhérer à la Route du Blé en Beauce et donc se retire du financement du projet ainsi que des animations annuelles.

Madame S. MARTIN présente les conclusions de l'étude d'évaluation et de repositionnement réalisée en 2010 :

AXE	Action	Objectifs	MO
1 – CONSTRUIRE ET GERER UNE MARQUE DE TERRITOIRE	1.1 – Animation et Chef de projet	- Direction / Animation / Coordination / Concertation. - Pilotage des réseaux de sites agricoles et acteurs du tourisme de patrimoine, ainsi que des groupes projets	Maison de la Beauce
	1.2 – La Marque	- Passer de la route du blé « label » informel à une Marque	MdB + Pays
	1.3 – Communication – Le site internet	- Outil d'aide à la préparation des visites pour les touristes - Base de données des animations et manifestations - Support d'accompagnement des clients - Vitrine de notoriété pour le(s) territoire(s).	Grpt de commande coordonnateur PBGP
	1.3 – La communication – Edition d'une carte/guide	- Faire connaître l'offre touristique de découverte disponible - Communication externe principalement destinée aux clientèles non résidentes du territoire - Augmentation de la fréquentation des sites et manifestations	Groupement de commande
2 – DEVELOPPER UNE OFFRE DE DECOUVERTE	2.1 – Un réseau de visites agricoles	- Proposer une offre de visite fiable et complémentaire à la MdB - Animer un réseau de tourisme de découverte visant la professionnalisation et l'innovation	Maison de la Beauce
	2.2 – Un réseau patrimoine	- Faire connaître la Beauce par la valorisation de ses patrimoines et savoir-faire, - Valoriser l'image du territoire et sa cohésion interne par la valorisation du patrimoine, - Gérer de façon pérenne et professionnelle les principaux éléments identitaires du patrimoine : moulins, fermes fortes, écomusées...	Groupement de commande Associant le pays Dunois, le Pays de Beauce
	2.3 – Un événement	- Développer la notoriété et le rayonnement de la Beauce, - Conforter le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants, - Véhiculer une nouvelle image de l'agriculture « grandes cultures » - Illustrer les valeurs de la marque « Beauce »	Maison de la Beauce en soutien avec les Pays
3 – DEVELOPPER, QUALIFIER ET STRUCTURER L'OFFRE TOURISTIQUE DE BASE	3.1 Qualification des hébergements existants	Responsabilité de chacun des Pays avec une coordination / échange appui technique du chef de projet et des CDT	Pays
	3.2 Dév. des hébergements nx, insolites, durables	Responsabilité de chacun des Pays avec une coordination / échange appui technique du chef de projet et des CDT	Pays
	3.3 Soutien, professionnalisation des anim. locales	Responsabilité de chacun des Pays avec une coordination / échange appui technique du chef de projet et des CDT	Pays
	3.4 Suivi, animation, promotion des itinéraires – Tracé	- Matérialiser le tracé sur le territoire	Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
	3.5 Suivi, animation, promotion des itinéraires– Vélos	- Diversifier l'offre de loisirs touristiques - Développer l'attractivité de la Beauce - Encourager le développement de circulations douces	Pays Dunois, Beauce et Loire Beauce, EPCI

Madame S. MARTIN présente ensuite le plan de financement de 2010 à 2015 :

Année	Activités escomptées	Cout TTC	Financement (en €)									
			Communautaire FEADER			Public						Privé
			G-AL Beauce Dunois	GAL Loire Beauce	Total	Pays Dunois	Pays de Beauce	Pays Loire Beauce	Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	Pays Chartain	Autres (CG, CR)	Maison de Beauce ou Privé
GLOBAL	Evaluation	27 807,00	4 199,52	4 199,52	8 399,04	456,32	456,36	456,32	456,32	456,32	16 670	456,32
	1.1 chef de projet	121 350	26 040,00	26 040,00	52 080,00						45 000	24 270,00
	1.3 Site internet	10 000,00	2 066,82	2 066,82	4 133,64	1 173,27	1 173,27	1 173,27	1 173,27			1 173,26
	1.3 cartes touristiques	55 645,76	12 649,30	12 649,30	25 298,60	7 489,83	4 651,66	6 977,59	8 411,02	1 267,22		1 550,53
	2.2 Pass billettique	10 000,00	4 500,00		4 500,00	1 000,00	1 000,00				3 500	
	2.2 - prog. des animations	13 739,59				2 000,00	2 356,14	2 796,13	6 587,32			
	3.4 Boucles circulation douces	100 000,00	44 200,00		44 200,00	10 000,00	10 000,00				35 800	
	<b>Total</b>	<b>338 542,35</b>	<b>93 655,64</b>	<b>44 955,64</b>	<b>138 611,28</b>	<b>22 119,42</b>	<b>19 637,44</b>	<b>11 403,31</b>	<b>16 627,93</b>	<b>1 723,54</b>	<b>100 970</b>	<b>27 450,11</b>
	100,00%	27,66%	13,28%	40,94%	6,53%	5,80%	3,37%	4,91%	0,51%	29,82%	8,11%	

Monsieur le Président propose aux membres :

- De valider l'avenant à l'accord de coopération ainsi que le plan de financement,
- D'inscrire au(x) budget(s) les crédits correspondants au Pays Loire Beauce,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-08)**

#### **4 – Reconduction de la ligne de trésorerie**

Monsieur le Président informe les membres que le Syndicat doit faire face au décalage entre les recettes attendues et les dépenses à engager. Afin de lui permettre d'effectuer ces dépenses dans des délais convenables, il est nécessaire de reconduire pour l'année 2012 la ligne de trésorerie ouverte en 2006. Monsieur le Président présente les offres des établissements bancaires.

Monsieur LEMAIRE demande si la ligne de trésorerie a été utilisée en 2011. Madame S. MARTIN précise que l'exercice 2011 a connu un décalage très important entre les recettes et les dépenses notamment par les modifications apportées par la Région à la subvention de fonctionnement (versement des 56 000 € en novembre plutôt que juin/juillet les autres années).

Monsieur le Président propose aux membres :

- de reconduire le crédit de trésorerie de 75 000 € pour l'année 2012,
- de sélectionner l'offre du Crédit Agricole,
- de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-09)**

#### **5 – Durée d'amortissement des immobilisations réalisées en 2011**

Monsieur le Président propose aux membres de fixer la durée d'amortissement des équipements acquis en 2011 de la manière suivante :

- logiciel comptabilité : 2 ans,
- vidéoprojecteur : 3 ans,
- panneaux de signalisation routière : 5 ans

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-10)**

#### **6 – Approbation du compte de gestion 2011**

Monsieur le Président informe les membres que les résultats du compte de gestion de Monsieur le Comptable du Trésor concordent avec ceux du Compte Administratif du Syndicat.

Aussi, Monsieur le Président propose aux membres :

- d'approuver le compte de gestion 2011,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-11)**

#### **7 – Approbation du compte administratif 2011**

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif. Les membres n'ayant pas de question, Monsieur le Président donne la présidence de la séance au doyen d'âge des délégués titulaires de l'assemblée, Monsieur GAUCHARD (Epieds en Beauce).

Monsieur GAUCHARD souligne la bonne gestion du Syndicat et propose aux membres :

- d'approuver le compte administratif 2011.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-12)**

#### **8 – Affectation des résultats de l'exercice 2011**

Monsieur le Président propose aux membres :

- **d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011**, d'un montant de **3 671,15 €** (trois mille six cent soixante et onze euros et quinze centimes), en excédent de fonctionnement à reporter au budget 2012 (compte 002),
- **d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011**, d'un montant de **281,13 €** (deux cent quatre-vingt un euros et treize centimes), en excédent de fonctionnement capitalisé au budget 2012 (compte 1068),
- **De reporter le déficit d'investissement** de l'exercice 2011, d'un montant de **281,13 €** (deux cent quatre-vingt un euros et treize centimes) en déficit d'investissement au budget 2012 (compte 001).

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-13)**

## **9 – Adoption du budget primitif 2012**

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif 2012 envoyé aux membres avec les convocations et conforme aux orientations budgétaires. Il précise qu'une erreur a été commise en section d'investissement dans les documents envoyés. Les corrections les suivantes sont apportées :

- Dépense compte 2051 – concession et droits – 650 € (+ 50 €),
- Dépense compte 2183 – matériels de bureau et informatique – 2 231,13 € (+ 231,13 €),
- Recette compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé – 281,13 € (+ 281,13 €).

Les membres n'ayant pas de questions ou remarques, Monsieur le Président propose aux membres :

- d'approuver le budget 2012 en fonction des sommes affectées aux différents chapitres et fonctions,
- d'approuver le montant de la cotisation communale à 1,16 € et de l'autoriser à mettre en recouvrement la participation des collectivités membres.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-14)**

## **10- Animation 2012 de la Route du Blé en Beauce**

Madame S. MARTIN précise que 68 animations ont été retenues en 2012 : intégration des actions du Musée du Théâtre Forain d'Artenay, du Château de Meung sur Loire, de Loiret Nature Environnement, des Amis de la Forêt de Bucy ...

Monsieur le Président présente les 3 incontournables :

- les nocturnes du Château de Meung sur Loire, les mardis et les jeudis du mois d'août,
- la 1<sup>ère</sup> Biennale d'Art Contemporain de l'Association ERYA, du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin,
- la Fête de Pays à Baccon, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

## **11- Contrat Régional de Pays**

Monsieur le Président précise que les orientations partagées seront présentées conjointement et prochainement avec Madame QUATREHOMME, Conseillère Régionale référente du Pays Loire Beauce.

Il informe les Membres qu'un rendez-vous de négociation est intervenu le 16 mars dernier avec Monsieur ROULLET, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire, Madame QUATREHOMME et le Pays représenté par les Vice-présidents et le Président. Il précise que le 3<sup>ème</sup> Contrat Régional de Pays a démarré au 1<sup>er</sup> juillet 2011. Il ajoute que le Bureau est actuellement en train d'élaborer le programme d'actions. Il rappelle aux Membres que la subvention régionale doit être au moins de 20 % et que la mise en place de plafond (de dépense ou de subvention) n'est plus permise.

Monsieur LEMAIRE demande comment reprendre les dossiers démarrés. Monsieur le Président précise que tous les travaux démarrés après le 1<sup>er</sup> juillet 2011 sont éligibles au 3<sup>ème</sup> Contrat.

Monsieur HERVE souhaite que les dépenses soient plafonnées comme dans les précédents Contrats afin d'éviter qu'un projet consomme l'enveloppe. Monsieur le Président précise que les modalités de la 3<sup>ème</sup> génération de Contrat ne permettent plus d'instaurer des plafonds. Monsieur HERVE déplore cette modalité régionale.

Madame P. MARTIN complète que la mise en place de l'intercommunalité peut être une solution. Monsieur HERVE précise que la mise en place de Communauté de Communes n'est pas facile et nécessite du temps.

Concernant l'agriculture, plusieurs Membres demandent si les investissements liés à l'irrigation sont éligibles ainsi que la mise en place de panneaux photovoltaïques. Monsieur le Président précise que la Région ne financera pas ce type d'investissement souhaitant privilégier l'autonomie des exploitations (biomasse, eau chaude sanitaire ...).

## **12- Bilan à mi-parcours du Programme Leader**

Madame S. MARTIN présente rapidement le bilan à mi-parcours du Programme Leader. Elle précise que ce point sera l'unique ordre du jour du prochain Comité de Programmation du GAL Loire Beauce le 12 avril. Elle ajoute que les documents complets seront mis en ligne sur le site Internet du Pays.

Monsieur le Président rappelle que des financements sont disponibles pour les communes notamment pour des actions liées au développement durable et qu'il ne faut pas hésiter à solliciter la chargée de projet Mademoiselle TREGUER.

## **13 – Questions diverses**

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'assemblée de sa participation et la commune de Villeneuve sur Conie pour son accueil. La séance est levée à 19 heures 45.